



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Office des hôpitaux

Rathausgasse 1  
Case postale  
3000 Berne 8  
+41 31 633 79 65 (tél.)  
+41 31 633 79 67 (fax)  
info.ais.gsi@be.ch  
www.be.ch/dssi

DSSI-ODH, Rathausgasse 1, case postale, 3000 Berne 8

Berne, le 8 avril 2021

## **Introduction d'une liste cantonale élargie des interventions en mode ambulatoire**

Mesdames, Messieurs,

Le canton de Berne a choisi d'introduire au 1<sup>er</sup> juillet 2021 une liste élargie des interventions à effectuer en mode ambulatoire, décision dans laquelle les représentants du groupe de suivi sur le virage ambulatoire AVOS (*ambulant vor stationär*) ont été impliqués. Partant, à l'avenir, certains traitements et examens électifs qui figureront dans une liste publiée sur notre site se dérouleront de cette manière. La liste des interventions se fondera sur celle du canton de Lucerne (version 0.2 valable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, disponible en allemand uniquement) tout comme les critères de dérogation

<https://www.gef.be.ch/gef/fr/index/gesundheits/spitalversorgung/spitalfinanzierung/ambulant-vor-stationaer.html>

Le canton de Berne étendra et ajustera le système au moyen de nouvelles listes. Une première adaptation aura lieu au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les prestations hospitalières doivent être efficaces, appropriées et économiques (art. 32 LAMal). Dès lors, avec l'introduction de la liste élargie, c'est sous cet angle que le canton de Berne examinera ces dernières et il ne participera aux frais de traitement que si des circonstances particulières justifient une intervention hospitalière, en application des critères susmentionnés. Ces mesures visent à corriger toute incitation inopportune découlant du système tarifaire actuel.

Entendant maintenir la simplicité du processus, le canton de Berne renonce de ce fait à un examen préalable et à une garantie de participation aux frais. Par ailleurs, il appartiendra toujours au médecin traitant de décider si une personne peut être renvoyée à son domicile au terme d'une intervention planifiée en ambulatoire, sur la base de critères médicaux pertinents.

Isabelle Bachor reste à votre disposition pour tout complément d'information ([isabelle.bachor@be.ch](mailto:isabelle.bachor@be.ch) ; 031 633 79 66).

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office des hôpitaux

Fritz Nyffenegger  
Chef d'office